

PMRA Approved
2019-4943
2019-10-10

DESTRUCTEUR DE MOUSSE H02 TGAI

HERBICIDE

SOLUTION

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RECONDITIONNEMENT

AVERTISSEMENT – IRRITANT CUTANÉ ET OCULAIRE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

PRINCIPE ACTIF : Sels de potassium d'acides gras 22,11 %

N° D'HOMOLOGATION : 31341
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

CONTENU NET : 1 L à 1 000 L

W. Neudorff GmbH KG, An der Mühle 3,
31860 Emmerthal, Allemagne

Agent canadien :
Neudorff North America
PO Box 178
Brentwood Bay, C.-B. V8M 1R3
250-652-5888

MODE D'EMPLOI À utiliser uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

PRÉCAUTIONS : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Cause une irritation des yeux et/ou de la peau. NE PAS laisser entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser uniquement dans des endroits bien ventilés. Porter des gants et d'équipement de protection oculaire (lunettes de sécurité, lunettes de travail) durant la manipulation du produit.

Ne pas contaminer les étangs, cours d'eau ou lacs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.